



Le BNQ est membre du Système national de normes (SNN).

333, rue Franquet
Québec (Québec) G1P 4C7, CANADA
Tél. : 418 652-2238
1 800 386-5114
Télec. : 418 652-2292

www.bnq.qc.ca

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Les bonnes pratiques de gestion des entreprises sylvicoles gagnent du terrain!

Québec, le 21 août 2009. — Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est fier d'annoncer la mise en place du **Programme de certification des pratiques de gestion des entreprises sylvicoles**. L'objectif de ce programme est d'agir sur les pratiques qui induisent une compétition malsaine dans l'industrie comme, le travail au noir, le non-respect des règles de santé et sécurité au travail, le manque de transparence à l'endroit des travailleurs et la sous-traitance déloyale.

Ce programme a vu le jour à la demande de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ), la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) et le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM). Ce sont ces dernières qui ont mandaté le BNQ pour élaborer et administrer le programme de certification.

Cette certification rejoint les préoccupations gouvernementales. On se souviendra que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, M. Claude Béchar, a confirmé en février dernier dans un communiqué son intention de proposer au gouvernement de rendre obligatoire cette certification à compter du 1^{er} septembre 2010 dans les forêts publiques québécoises.

« Les pratiques de gestion déloyales amènent une compétition malsaine qui a des répercussions certaines sur le développement de la filière industrielle sylvicole. Les entreprises qui ont des pratiques loyales doivent être reconnues pour éviter d'en faire les frais et c'est justement ce que vise le nouveau programme de certification. » de rappeler Jean Rousseau, directeur adjoint au BNQ.

Une première certification a été délivrée à ce jour et plusieurs autres devraient suivre sous peu.

À titre d'organisme central de normalisation, le BNQ a pour mission d'agir comme partenaire des milieux d'affaires, industriels, sociaux et règlementaires afin de favoriser l'amélioration de la qualité des produits, des processus et des services, ainsi que leur acceptation sur tous les marchés.

- 30 -

Information : Madame Carole Roch
Conseillère en communication
Bureau de normalisation du Québec
Tél. : 514 383-3254 ou 1 800 667-4570, poste 3254
Courriel : carole.roch@bnq.qc.ca

